

Commission Départementale de l'Arbitrage - District de la Loire de Football



SAISON 2023-24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023



MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU



Joueurs

9 – But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain

- Si, après qu'un but est marqué, l'arbitre se rend compte avant la reprise du jeu qu'une personne supplémentaire était sur le terrain au moment où le but a été marqué et que cette personne a interféré avec le jeu :



Explication

- La Loi : aucune exigence pour l'arbitre de pénaliser un empiètement sur le terrain s'il n'y a pas d'incidence sur le jeu.
- Objectif : sanctionner la personne supplémentaire uniquement si elle a interféré avec le jeu.






Équipement des joueurs

Question posée à l'IFAB

 **Un joueur peut-il jouer avec des chaussettes trouées ?** **PAS AUTORISÉ !**



Avant le match

 **Contrôle strict des équipements avec interdiction de débiter la rencontre en l'état.**

En cours de match

 **Laisser le jeu poursuivre.**

Durée du match

3 – Récupération des arrêts de jeu

L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser le temps de jeu perdu occasionné par :

- les remplacements ;
- (...)
- les célébrations de but ;
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par exemple en cas d'interférence d'un agent extérieur)



Explication

- Objectif : lister séparément les célébrations de but pour souligner qu'elles prennent une part importante dans le temps perdu au cours d'un match.



Durée du match

3 – Récupération des arrêts de jeu



Impact de la Loi sur les compétitions :

Célébration des buts

Consigne DA pour les compétitions amateurs



L'arbitre décomptera lorsque les célébrations sont EXCESSIVES



Issue d'un match

3 – Tirs au but



Les mises en garde ou avertissements reçus par les joueurs ou les officiels d'équipe durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.



Explication



Comblent le vide réglementaire en clarifiant que les officiels d'équipe sont assujettis aux mêmes conditions que les joueurs.





Hors-Jeu




2 – Infraction de hors-jeu

 **Circulaire IFAB n°26 de juillet 2022 (clarifications)**
= intégration du texte dans la Loi, édition 2023



Action délibérée (à l'exception des mains intentionnelles)

 **Situations où le ballon est à distance de jeu et où un joueur essaie de :**

-  **passer le ballon à un coéquipier ;**
-  **prendre possession du ballon ; ou**
-  **dégager le ballon (du pied ou de la tête, par exemple).**

➤ **Quelle que soit l'issue :**

- **de la passe,**
- **de la tentative de prise de possession du ballon ou**
- **du dégagement par le joueur ayant le contrôle du ballon,**

le joueur a effectué une "action délibérée".











Hors-Jeu

2 – Infraction de hors-jeu

Action délibérée

Critères

 **Les critères suivants peuvent permettre, selon les cas, d'établir qu'un joueur avait le contrôle du ballon et que, par conséquent, il peut être considéré qu'il a effectué une "action délibérée" :**

-  **Le ballon avait parcouru une certaine distance et le joueur le voyait clairement.**
-  **Le ballon ne se déplaçait pas rapidement.**
-  **La direction du ballon était prévisible.**
-  **Le joueur avait le temps d'organiser ses gestes, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait ni d'une intervention réflexe (saut, extension d'un membre, etc.), ni d'un mouvement entraînant le contrôle – même limité – du ballon.**
-  **Un ballon à terre est plus facile à jouer qu'un ballon aérien.**





Fautes et Incorrections

3 – Approche disciplinaire


Comportement antisportif

Clarification du texte pour les **situations d'anéantissement d'une occasion manifeste** de but dans la surface de réparation



- ⚡ ***Lorsqu'un joueur dispute la possession du ballon, le même principe s'applique que s'il tentait de jouer le ballon donc AVERTISSEMENT.***



Fautes et Incorrections

-  **Si une infraction est commise par une personne présente dans la surface technique (remplaçant, joueur remplacé, joueur exclu ou officiel d'équipe) et que la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra la sanction.**

Explication

-  **En cas de faute au niveau du banc de touche, l'entraîneur principal ne peut être sanctionné que si le fautif non identifié est inscrit sur la feuille de match.**
-  **Si la personne non identifiée (non inscrite sur la feuille de match, ex : ramasseur de balle) = pas de sanction pour l'entraîneur principal.**

Penalty

1 – Procédure

- Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur, et entre les poteaux avant que le tir soit effectué. **Le gardien ne peut distraire abusivement le tireur, par exemple en retardant l'exécution du penalty ou en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets.**



Objectif et Explication

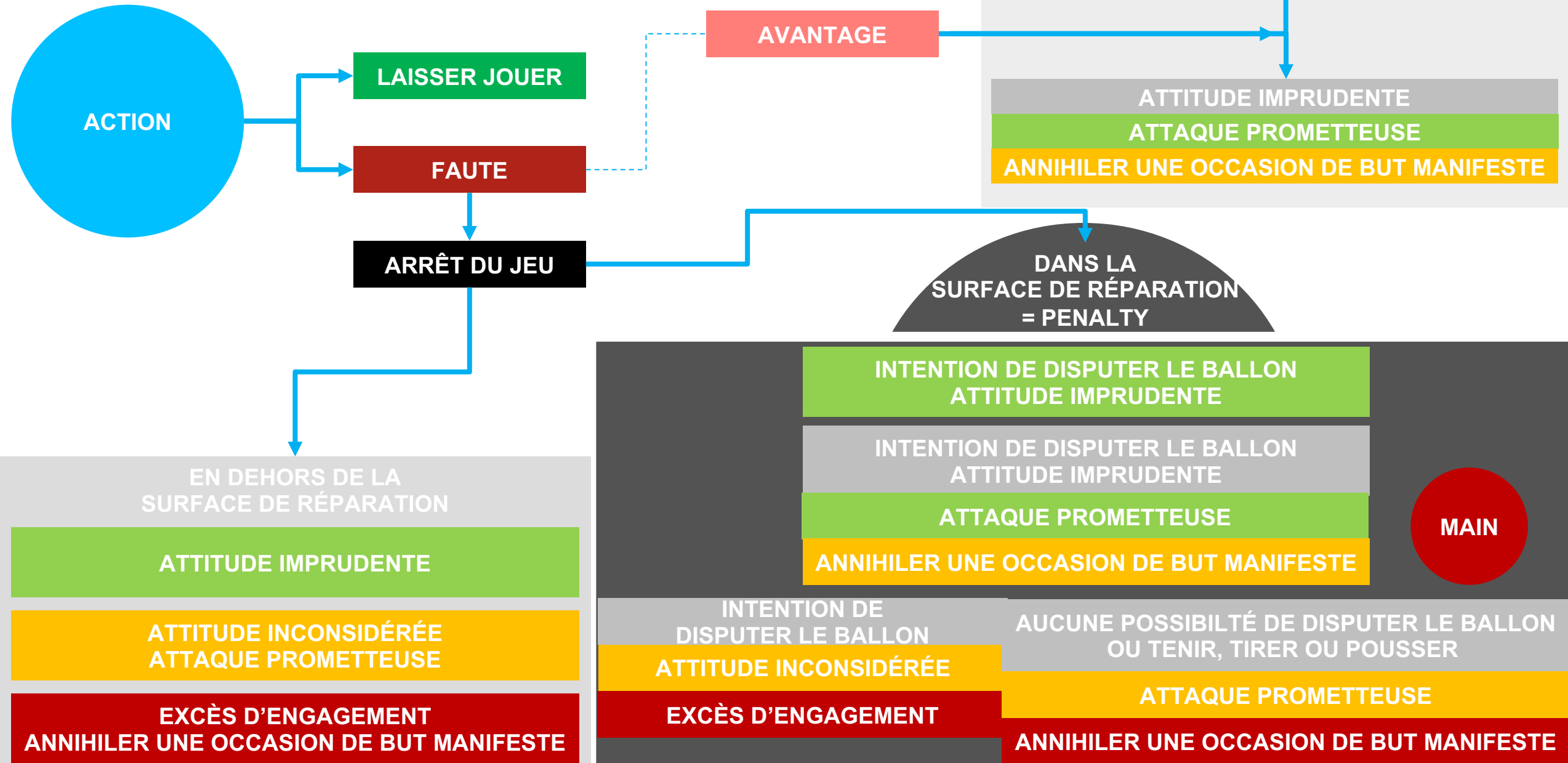
- Objectif** : clarifier que le gardien doit veiller à respecter le jeu et l'adversaire en évitant de distraire abusivement le tireur.
- Explication** : **L'avertissement n'est pas automatique.** En fonction du contexte, l'arbitre peut choisir entre la mise en garde ou l'avertissement.





RAPPELS DE LA LOI 12 FAUTES & INCORRECTIONS

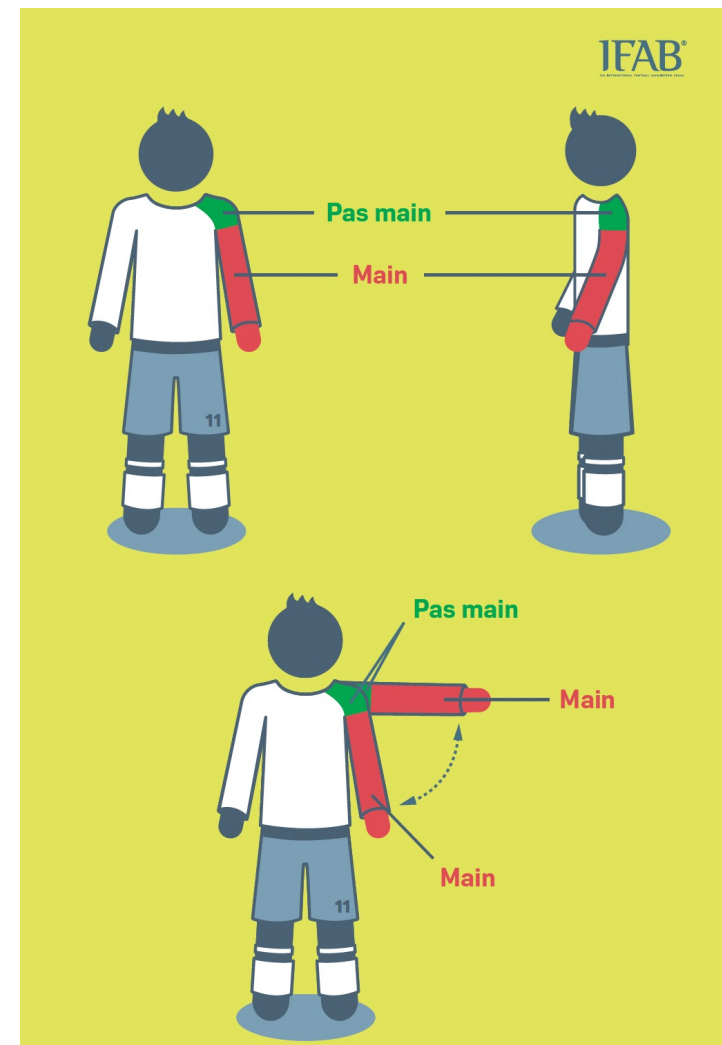
FAUTES ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES



Mains

Rappel

- Tout ballon touché de la main ou du bras par un joueur ne vaut pas systématiquement faute
- Il y a faute si un joueur:
 - Touche délibérément le ballon de la main ou du bras
 - Touche le ballon de la main ou du bras après avoir artificiellement augmenté sa surface corporelle



Mains

Le concept d'augmentation artificielle de la surface corporelle

Si :

- La position de la main ou du bras n'est pas une conséquence du mouvement du corps dans une situation spécifique ou n'est pas justifiable par ce mouvement
- En ayant la main ou le bras dans une telle position, le joueur prend le risque de toucher le ballon de la main ou du bras et d'être sanctionné



Mains



Critères techniques d'aide à la décision :

- Mouvement du ballon vers la main ou le bras ou Mouvement de la main ou du bras vers le ballon
- Ballon venant d'une courte distance/ Ballon inattendu ou Ballon ne venant pas d'une courte distance/ Ballon pas inattendu
- Main ou bras dans une position naturelle ou Main ou bras qui augmente artificiellement la surface corporelle
- Joueur essaye d'éviter le contact du ballon avec la main ou le bras ou Joueur qui n'essaye pas d'éviter le contact du ballon avec la main ou le bras

Mains

Critères disciplinaires d'aide à la décision :

- Ne pas perturber ou stopper une attaque prometteuse ou perturber ou stopper une attaque prometteuse
- Touche le ballon de la main ou du bras pour tenter de marquer un but
- Tentative claire de tromper l'arbitre en touchant le ballon de la main ou du bras
- Ne parvient pas à sauver son but en essayant de toucher le ballon de la main ou du bras

Mains

Si un joueur :

- Touche le ballon de la main ou du bras pour perturber ou stopper une attaque prometteuse
- Joue le ballon de la main ou du bras pour tenter de marquer un but (qu'il réussisse ou non) ou pour empêcher un adversaire de marquer un but, sans y parvenir.

Si un joueur :

- Empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main, il doit être exclu quel que soit l'endroit de la faute (exception: le GDB dans sa propre SR)

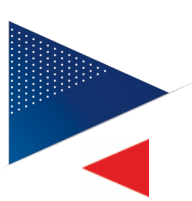




ORIENTATIONS TECHNIQUES SECTEUR AMATEUR SAISON 2023-24

1

GESTION DU TEMPS ADDITIONNEL



TEMPS ADDITIONNEL

L'arbitre prolongera chaque période pour compenser le temps de jeu perdu occasionné par :



Les célébrations de but **EXCESSIVES***

* Ne décompter qu'à compter du moment où l'équipe qui a encaissé le but est en place et attend que le coup d'envoi soit donné.



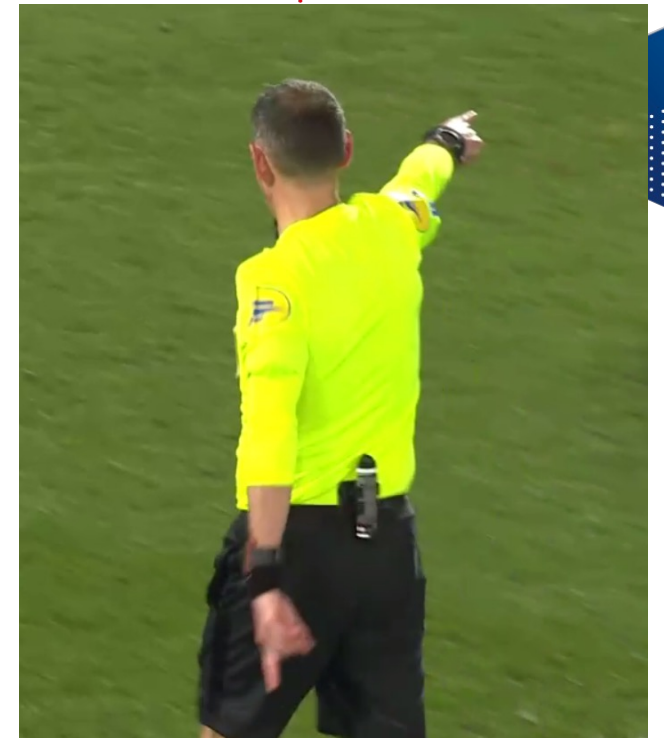
2

GESTION DES SURFACES DE RÉPARATION

Placements Déplacements

ANTICIPATION

J'adapte mon déplacement et mon placement pour me permettre d'être dans les meilleures dispositions pour juger.



RECHERCHE D'ANGLE

Je fais les efforts nécessaires pour éviter l'obstruction de ma ligne de vision et recherche l'angle nécessaire à l'optimisation de la prise de décision.

Duels, tirages, ceinturages

Fautes du haut du corps

Les tirages / ceinturages manifestes et **qui durent dans le temps** doivent être sanctionnés systématiquement.

Duels, charges, poussées

Charge latérale

En général pas faute sauf :

- Haute intensité
- Impact important

Charge dans le dos

En général faute sauf:

- Faible intensité
- Faible impact

Penalties Soft

« Le penalty est quelque chose d'important dans le football, un moment sérieux dans le football, nous n'aimons pas les penalties soft, nous voulons des penalties clairs, nous voulons voir une action claire du défenseur, des fautes claires du défenseur »

Votre crédibilité

Votre placement et votre déplacement doivent vous permettre d'optimiser la prise de décision.

Vigilance accrue lors d'exagération d'un léger contact



Roberto Rosetti
Directeur de l'arbitrage à
l'UEFA

3

CONTESTATIONS



Contestation individuelle



Contestation ou frustration ?

**Faire la distinction entre contestation et frustration –
Ne pas en faire une « affaire personnelle »**

Les incontournables

**Être sans concession lors d'une contestation qui
remet clairement en cause l'autorité de l'arbitre**





Contestation – Second avertissement

Elever son niveau de tolérance – La contestation doit être ostentatoire pour basculer au second avertissement

Contestation – Pénalty réclamé

**Eviter de rester dans la zone de potentielle contestation –
Arrêter le jeu si elle est ostentatoire**



Contestation – Stratégie pour l'éviter

« Passer son chemin », « dézoner » sans fuir...

Contestation d'un gardien de but

A manager avec la plus grande attention

Contestation sur un arbitre-assistant

Protéger ses arbitres assistants





Contestation collective



Gestion de la contestation collective

Apporter une attention particulière à la contestation collective – Sanctionner le premier contestataire ou le plus virulent

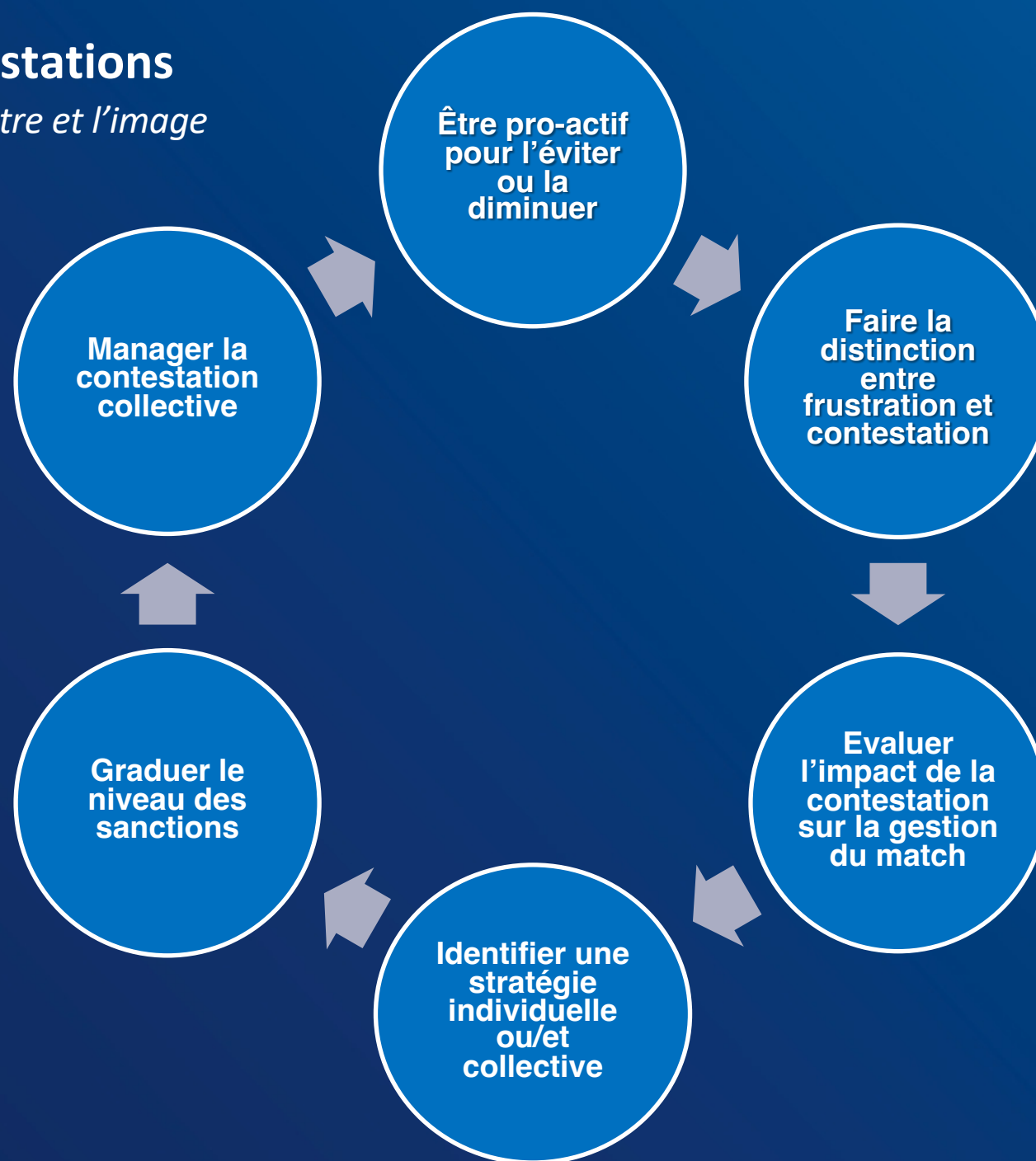


Fiche de synthèse

Les contestations

La gestion des contestations

Protection de l'image de l'arbitre et l'image du football



Niveaux de contestations

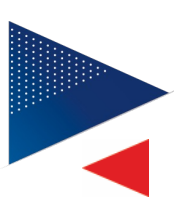
Niveau 1 : MEG

Niveau 2: AVT

Niveau 3 : EXC

4

ATTROUPEMENTS



Gestion des attroupements de niveau 1

Proactivité et fermeté peuvent permettre de manager un début d'attroupement.

Gestion des attroupements de niveau 2

La nature de l'attroupement nécessite un avertissement aux 2 protagonistes.

Gestion des attroupements de niveau 3

Durée de l'attroupement, nombre de personnes concernées, nature des comportements déviants sont les paramètres qui doivent orienter vers les justes sanctions disciplinaires.



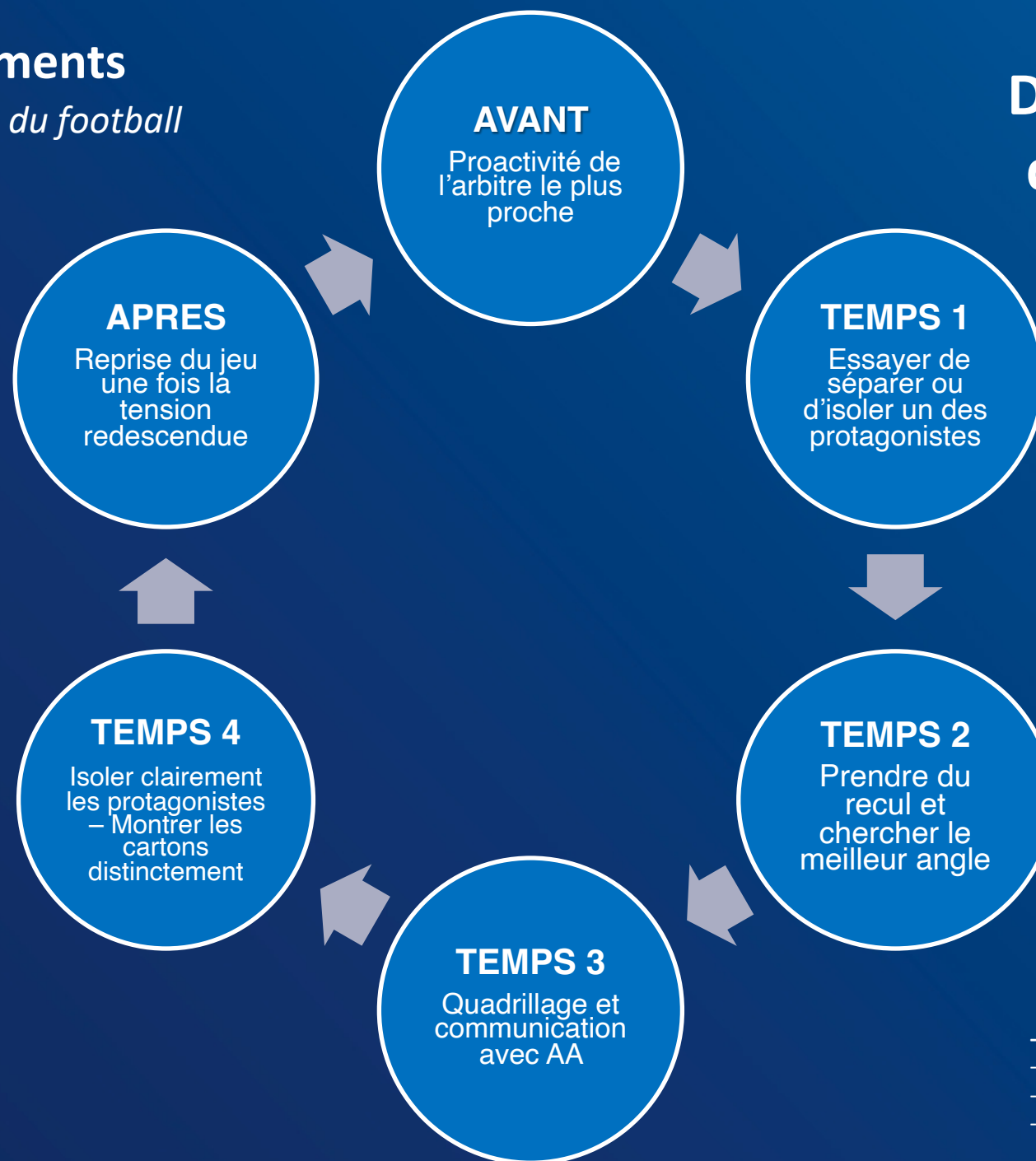
Fiche de synthèse

Les attroupements

18/09/2023

Les attroupements

Protection de l'image du football



Différents niveaux d'attroupements

Niveau 1 : MEG

Niveau 2 : AVT x2

Niveau 3 : EXC x2

A éviter

- Tourner le dos à l'attroupement
- Trop « dézoner »
- Rester au milieu des joueurs
- Contact physique arbitre/joueurs

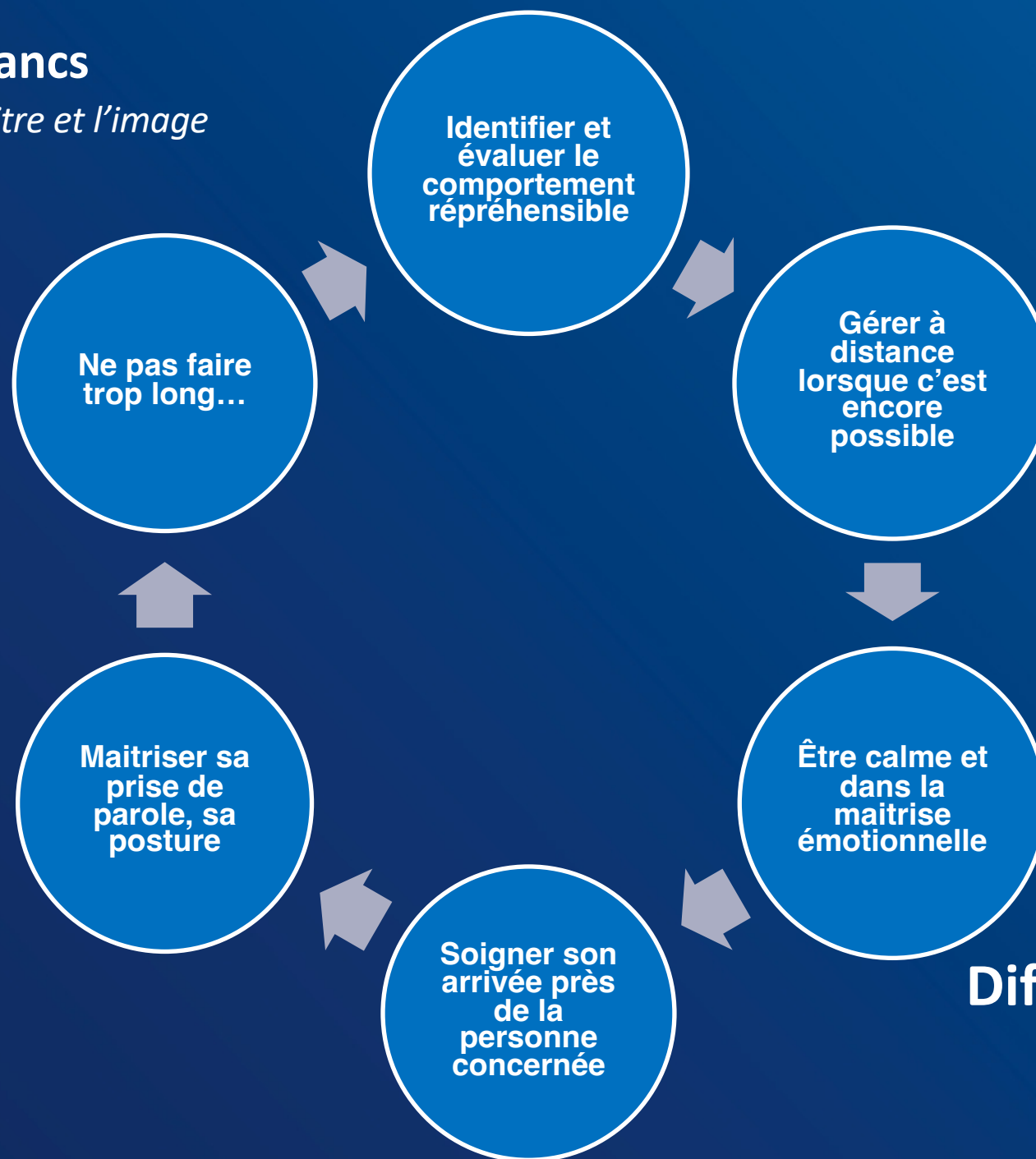


5

GESTION DES BANCS DE TOUCHE

La gestion des bancs

Protection de l'image de l'arbitre et l'image du football

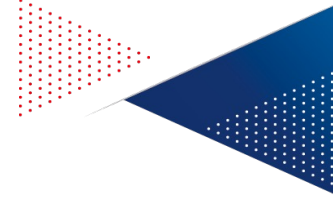


Différentes gestions

- 1 : MEG
- 2 : AVT
- 3 : EXC



LES DÉSIGNATEURS



Séniors : Mustapha - Nordine

Foot Loisirs : Raphaël

Jeunes U15 : Oussama

Jeunes U18 : Guillaume



CONSIGNES ADMINISTRATIVES

DEVOIRS ADMINISTRATIFS

- **DÉSIGNATION : PORTAILS DES OFFICIELS JUSQU'AU VENDREDI 18H**
- **INDISPONIBILITÉS : OBLIGATOIREMENT SAISIES 3 SEMAINES À L'AVANCE**
- **DOSSIER MÉDICAL : DATE BUTOIRS RETOUR DE DOSSIER = 15/07**
- **DEMANDE LICENCE ARBITRE AU CLUB 31/08**
- **MALADIE / BLESSURE : ENVOYER UN CERTIFICAT MÉDICAL AU SECRÉTARIAT**
- **PROCÈS VERBAL : À CONSULTER ET EN LIGNE LE MARDI**
- **TÉLÉPHONER EXCLUSIVEMENT POUR :**
 - Toute indisponibilité de dernière minute, à partir du vendredi 17h, pour les rencontres du week-end et jours fériés.
 - Un match reporté sur place ;
 - Une blessure contractée lors de la rencontre ;
 - Tout événement EXCEPTIONNEL survenu pendant la rencontre (blessure grave, match arrêté, etc.).

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES : SAISON 2023/2024

FRAIS DE DEPLACEMENT

BAREMES	DISTANCES (km aller)	Frais (euros)
1	0 à 20	40 €
2	21 à 30	43 €
3	31 à 40	46 €
4	41 à 50	50 €
5	51 à 60	54 €
6	61 à 70	57 €
7	71 à 80	60 €
8	81 à 100	66 €
9	+ de 100	0,892€/km

INDEMNITES DE MATCH

INDEMNITES DE MATCH : SENIORS / CRITERIUM		
COMPETITIONS	CENTRAL	ARBITRE- ASSISTANT
D1/ coupes	36 €	30 €
D2	33 €	*
D3/ coupes foot loisirs	31 €	*
D4-D5	30 €	*
FEMININES	30 €	*

** NB : l'indemnité comme AA est de 30€ dans toutes les divisions (en cas de demande d'AA sur des compétitions non couvertes à trois arbitres)*

INDEMNITES DE MATCH : JEUNES		
COMPETITIONS	CENTRAL	ARBITRE- ASSISTANT
U17-U18	25 €	20 €
U14-U15	22 €	20 €

MATCH SUPPLEMENTAIRE SENIORS = 52 €

FORFAIT PLATEAU FUTSAL = 52 €

MATCH SUPPLEMENTAIRE JEUNES = 30 €

IMPORTANT : le kilométrage retenu est obligatoirement celui indiqué sur votre désignation officielle.





AGENDA DATES À RETENIR

DATES À RETENIR

- **AG de rattrapage = 11 novembre 2023 : Riorges**
- **FIA :**
 - samedi 7, dimanche 8 et samedi 14 octobre 2023
à Pouilly-Sous-Charlieu (secteur nord)
3 jours complets de 8h30 à 17h30 ;
 - mercredi 1, jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023
à Saint-Joseph (secteur sud) 3 jours complets de 8h30 à 17h30 ;
 - samedi 3, dimanche 4 et samedi 10 février 2024
à Pouilly-Sous-Charlieu (secteur nord) 3 jours complets de 8h30 à 17h30 ;
 - samedi 29 juin, samedi 7 et dimanche 8 juillet 2024
secteur stéphanois (secteur sud) 3 jours complets de 8h30 à 17h30 ;
- **Formations annuelles « stages » : dates à venir (parution PV)**



EXCELLENTE SAISON À TOUTES ET À TOUS